

Département de la Moselle

COMMUNE DE WOUSTVILLER

Arrondissement de Sarreguemines

PROCES VERBAL DE SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL



**Séance du 22 Mars 2026 13 h 00.**

Sous la présidence de  
**Monsieur Jean Paul SCHOLLER**, doyen d'âge des conseillers municipaux  
présents jusqu'au vote du maire puis  
**Monsieur Christophe MULLER**, Maire.

Monsieur Jean Paul SCHOLLER, doyen d'âge des conseillers municipaux déclare la séance d'installation du conseil municipal, de l'élection du maire et des adjoints, ouverte à 13 h 00.

**Membres du conseil présents :**

Mmes Céline FOSSE, Sandrine KOENIGSECKER, Alexandra MAURER, Céline ARNOUX, Jessica TOUARIN, Louisa DAUFFER, Julie MITTELBERGER, Laura BAUER, Lauriane RENFER, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF, Marie-France RAKOWSKI, Jeanne SCHWARTZ

MM. Christophe MULLER, Jean-Marc KESSLER, Jacques ENGLER, Jean Paul SCHOLLER, Paul DALLEM, Hervé TEUTSCH, Thomas MEYER, Frédéric LOQUET, Jean-Luc LUTRINGER

**Membres du conseil représentés (pouvoir) :**

Mme

MM. Lucas D'ASCOLI – Jean-Claude VOGEL

**Membres du conseil excusés :**

Mmes

MM.

**Secrétaire de séance :** Sylvie PARZYBOK-GALERA

**Quorum :**

- Conseillers élus 23
- Conseillers en fonctions 23
- Conseillers présents 21

**Le quorum est atteint.**

**Ordre du Jour :**

1. Installation des conseillers municipaux
2. Élection du Maire
3. Détermination du nombre d'adjoints au Maire
4. Élection des adjoints au Maire
5. Lecture de la charte de l' élu local
6. Questions diverses

## **Délibérations adoptés :**

### **1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-7,

Vu les résultats des élections municipales en date du 15 mars 2026, tels que proclamés par le bureau électoral,

Considérant que les conseillers municipaux ont été régulièrement convoqués pour la présente séance d'installation,

Considérant que le quorum est atteint,

#### **CONSTATE**

- L'installation du conseil municipal composé de :

M.	Christophe	<b>MULLER</b>
Mme	Céline	<b>FOSSE</b>
M.	Jean-Marc	<b>KESSLER</b>
Mme	Sandrine	<b>KOENIGSECKER</b>
M.	Jacques	<b>ENGLER</b>
Mme	Laura	<b>BAUER</b>
M.	Thomas	<b>MEYER</b>
Mme	Alexandra	<b>MAURER</b>
M.	Paul	<b>DALLEM</b>
Mme	Céline	<b>ARNOUX</b>
M.	Hervé	<b>TEUTSCH</b>
Mme	Louisa	<b>DAUFFER</b>
M.	Lucas	<b>D'ASCOLI</b>
Mme	Jessica	<b>TOUARIN</b>
M.	Frédéric	<b>LOQUET</b>
Mme	Julie	<b>MITTELBERGER</b>
M.	Jean Paul	<b>SCHOLLER</b>
Mme	Lauriane	<b>RENFER</b>
Mme.	Sonya	<b>CRISTINELLI-FRAIBOEUF</b>
M.	Jean-Claude	<b>VOGEL</b>
Mme	Jeanne	<b>SCHWARTZ</b>
M.	Jean-Luc	<b>LUTRINGER</b>
Mme	Marie-France	<b>RAKOWSKI</b>

Le conseil municipal est déclaré installé à compter de ce jour.

### **2. ELECTION DU MAIRE**

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4 et L2122-7,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal,

Considérant que la séance est présidée par Monsieur Jean Paul SCHOLLER, doyen d'âge des conseillers municipaux présents,  
Considérant que le quorum est atteint,  
Après appel à candidatures,

#### **CANDIDATS**

- M. Christophe MULLER

#### **DÉROULEMENT DU SCRUTIN**

Il est procédé au vote à bulletin secret.  
Chaque conseiller municipal, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

#### **RÉSULTAT DU 1er TOUR**

- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de votants : 23
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- M. Christophe MULLER : 23 voix

Monsieur Christophe MULLER ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire et immédiatement installé.

### **3. Fixation du nombre d'adjoints au maire**

Le conseil municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2,  
Considérant que le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints au maire sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,  
Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de la commune est de 23 membres,  
Considérant que le nombre maximum d'adjoints autorisé est de 6

Après en avoir délibéré,

L'assemblée délibérante DÉCIDE à l'unanimité des voix des membres présents

- De fixer à 4 (quatre) le nombre d'adjoints au maire de la commune.

### **4. ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE**

Le conseil municipal,  
Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7 et L2122-7-2,  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 22 mars fixant le nombre d'adjoints à 4 (quatre),  
Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel,  
Considérant que la liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe,  
Après avoir procédé à l'appel à candidatures,

## LISTES DE CANDIDATS

Liste n°1 : Woustviller pour vous

1. M. Jean-Marc KESSLER
2. Mme Céline FOSSE
3. M. Jacques ENGLER
4. Mme Sandrine KOENIGSECKER

## DÉROULEMENT DU SCRUTIN

Il est procédé au vote à bulletin secret.

## RÉSULTAT DU 1<sup>er</sup> TOUR

- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de votants : 23
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Liste n°1 : Woustviller pour vous = 23 voix

La liste n°1, Woustviller pour vous, ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue.

## PROCLAMATION DES ADJOINTS

Sont proclamés adjoints au maire :

1. M. Jean-Marc KESSLER – 1<sup>er</sup> adjoint
2. Mme Céline FOSSE – 2<sup>e</sup> adjoint
3. M. Jacques ENGLER – 3<sup>e</sup> adjoint
4. Mme Sandrine KOENIGSECKER – 4<sup>e</sup> adjoint

---

Tous les points ayant été épuisés, Monsieur le Maire, adresse ses remerciements aux secrétaires présentes pour le travail effectué. Il remercie également l'équipe sortante pour le travail effectué notamment dimanche dernier pour le scrutin organisé de façon remarquable et pour leur présence aujourd'hui dans ce conseil municipal où ils ont naturellement toute leur place puisque les électeurs en ont décidé ainsi. Il remercie l'équipe sortante pour leur confiance et leur dignité dimanche dernier et aujourd'hui. Puis Monsieur le Maire remercie son équipe : les colistiers, toutes les personnes figurant sur la liste mais également toutes les personnes ayant apportés leur soutien pendant la campagne. Il souligne que beaucoup de travail les attends que cela démarrera demain et annonce qu'à partir du 30/03/2026 il y aura des créneaux pour les permanences du maire et des adjoints.

Monsieur le Maire lève la séance à 13 H 35.

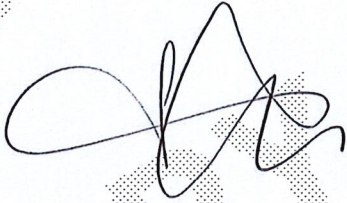
---

*Le procès-verbal est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le maire et le ou les secrétaires de séance (art. L 2121-15).*

Procès-verbal arrêté le :

31 mars 2026  
A l'unanimité des membres présents

Le secrétaire de séance,  
Sylvie PARZYBOK-GALERA



Monsieur le Maire  
Christophe MULLER

